



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

42^e SÉANCE TENUE LE 21 JUIN 2010 à 17h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 15)

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

M. Dany Lachaine, producteur agricole

M. Paul-Émile Gauthier, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et comités

Personnes-ressources :

M. Daniel Faubert, chef de division de la planification du territoire

M^{me} Rachel Laflamme, chef de division de l'urbanisme par intérim, secteur de Gatineau

M^{me} Céline Trépanier, chargée de projets, aménagement et développement agricole

Autres :

M. Gilbert Coutu, Centre de services partagés du Québec

M. Éric Houde, Sécurité civile

M. Pierre Plourde, Rogers

M. Denis Rioux, Sûreté du Québec

ABSENCES :

Membres :

M^{me} Sylvie Goneau, vice-présidente, conseillère, district de Bellevue (n° 14)

M. André Laframboise, conseiller, district de Lucerne (n° 2)

Personne-ressource :

M. Éric Boutet, dir. adjoint, Service de l'urbanisme et du développement durable

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président ouvre l'assemblée à 18 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté en déplaçant l'article 7 après l'article 2 et en ajoutant un sujet à l'article 10.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010
4. Signature du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010 et des dossiers
6. Date de la prochaine assemblée
7. Demande de reconsidérer la recommandation formulée, le 4 mai 2009, par le CCA de refuser d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture du terrain sur lequel sera construit un pylône de radiocommunication qui supportera les diverses antennes requises par le Centre de services partagés du Québec et la compagnie Rogers Communication
8. Période publique de questions des citoyennes et citoyens
9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 23B et ses subdivisions d'une superficie de 50,11 hectares (123,8 acres), et ce, dans le but de la vendre à la ferme Clavelle, laquelle souhaite développer un élevage de bovins
10. Sujets divers
 - a) Expérience de mise en valeur du territoire agricole
11. Levée de la séance

7. Demande de reconsidérer la recommandation formulée, le 4 mai 2009, par le CCA de refuser d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture du terrain sur lequel sera construit un pylône de radiocommunication qui supportera les diverses antennes requises par le Centre de services partagés du Québec et la compagnie Rogers Communication – district électoral de Deschênes

Arrivée de MM. Gilbert Coutu, Éric Houde, Pierre Plourde et Denis Rioux.

M. Gilbert Coutu de la direction générale des réseaux de télécommunications du centre de services partagés du Québec accompagné de MM. Éric Houde, directeur général adjoint de la Sécurité civile, Pierre Plourde, chef de projets chez Rogers Sans-fil et de Denis Rioux, inspecteur-chef Sûreté du Québec présente :

- La mission du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) :
 - Constitué en mai 2005;
 - Fournir des biens et des services administratifs aux organismes publics;
 - Administré par un CA formé majoritairement de clients.
- Une mise en contexte et un état du déploiement du Réseau nationale intégré de radiocommunication (RENIR) :
 - Recommandation de la Commission scientifique sur le verglas;
 - Accès à des moyens flexibles en radiocommunication;
 - Modernisation et unification des réseaux actuels;
 - Réseau québécois de liaisons micro-ondes.
- La justification et les contraintes pour le choix du site d'Aylmer :
 - Problématique du réseau à l'ouest d'Aylmer.
- Les étapes réalisées pour la recherche d'un site commun CSPQ-Rogers :
 - Identification d'un périmètre de recherche pour un site à Aylmer;
 - Limitation des fréquences radio;
 - Fréquences utilisées en Ontario et aux États-Unis;
 - Présence d'une ligne de vue avec le site voisin, liaison micro-ondes;
 - Regroupement d'usager sur une même tour (Rogers et CSPQ);
 - Exigence de Nav Canada sur la position, la hauteur et l'orientation;
 - Réglementation municipale.

Arrivée de M. Dany Lachaine.

- L'historique à ce jour de ce dossier du site commun CSPQ-Rogers :
 - Recherche débutée en 2005;
 - Une vingtaine de sites ont été évalués et rejetés : Bell Mobilité Canada, chemin Antoine-Boucher; Time Mobile Communications inc. Camp-Fortune; Société Radio-Canada, Camp-Fortune; Elyps, édifice Terrasses-Chaudière; édifice Jos-Montferrand; Mon-Cascades; Perkins; Farrellton; Cantley; Quyon et Chelsea;

- Site retenu identifié en juillet 2008 sur le chemin Antoine-Boucher, pylône de 75 mètres requis.
- La demande adressée à la Ville de Gatineau et les impacts à considérer :
 - Dernier site à construire pour terminer le déploiement du RENIR;
 - Seul site qui répond à la fois aux besoins du CSPQ et de Rogers;
 - Situation urgente;
 - Site essentiel pour assurer les services de sécurité publique;
 - Un refus implique la construction de 2 nouvelles tours au lieu d'une seule.

Des questions, réponses et certaines précisions sont formulées, entre autres, sur le site de la ferme Maurier, le site de la Carrière Lafarge, les propriétaires des tours du RENIR, les restrictions de Nav Canada, le niveau acceptable d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Départ de MM. Gilbert Coutu, Éric Houde, Pierre Plourde et Denis Rioux.

À la suite d'une longue période de discussion et d'échange, les membres du CCA soulignent, entre autres, que :

- La question des impacts des ondes électromagnétiques sur les abeilles n'a pas été répondue;
- La construction d'une tour autoportante sur le site CSPQ-Rogers entraînera des problèmes de cohabitation avec le territoire et les activités agricoles.

On convient donc de maintenir la recommandation formulée au conseil le 4 mai 2009, soit :

« **R-CCA-2009-05-04 / 08**

Que ce comité recommande au conseil de refuser d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 2172-A, du cadastre du Village d'Aylmer, situé au sud du chemin Antoine-Boucher, à l'est du chemin Perry, et ce, dans le but de permettre la construction d'une tour autoportante, d'un abri accessoire et d'un chemin d'accès.

ADOPTÉE »

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2010 est adopté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2010 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010 et des dossiers

Le président mentionne qu'il va assurer un suivi au conseil municipal sur le règlement de prévention incendie (feux en plein air) et sur le travail du CCA en matière de mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA est fixée au 20 septembre 2010.

8. Période publique de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne n'est présente à la période de questions.

9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 23B et ses subdivisions d'une superficie de 50,11 hectares (123,8 acres), et ce, dans le but de la vendre à la ferme Clavelle, laquelle souhaite développer un élevage de bovins – district électoral du Versant

Considérant qu'une demande d'appuie a été formulée auprès de la Ville pour l'obtention d'une autorisation auprès de la CPTAQ, et ce, afin de permettre la vente de 50,14 hectares à une entreprise agricole;

Considérant que ce projet de morcellement assurera un développement agricole d'une propriété bénéficiant d'un droit acquis d'une superficie de 1 hectare au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Considérant que ce projet permettra à l'entreprise agricole de réaliser son projet d'élevage de bovins;

Considérant que la superficie d'environ 6 931 mètres carrés conservée par le requérant, en plus de son droit acquis sur une superficie de 10 000 mètres carrés, sera utilisée à des fins autres qu'agricoles;

Considérant qu'il existe de l'espace disponible hors de la zone agricole décrétée pour les activités commerciales mais considérant les équipements de l'entreprise déjà en place au 1321, montée Paiement, la demande d'usage autre qu'agricole sur une superficie de 6 931 mètres carrés adjacente aux 10 000 mètres carrés bénéficiant de droits acquis est justifiable;

Considérant que ce projet est conforme au plan stratégique ainsi qu'au processus de mise en valeur du territoire agricole de la Ville dont l'objectif recherché est l'implantation de nouvelles entreprises agricoles sur le territoire agricole Gatinois :

R-CCA-2010-06-21 / 14

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la requête formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 4 074 956 d'une superficie de 50,14 hectares (123,9 acres) et d'utiliser à une fin autre qu'agricole le lot 4 074 984 et une partie du lot 4 074 956, et ce, dans le but de vendre une partie du lot 4 074 956 à une entreprise agricole, laquelle souhaite développer un élevage de bovins et permettre à l'entreprise commerciale de conserver et d'utiliser à des fins commerciales le lot 4 074 984 ainsi qu'une partie du lot 4 074 956 d'une superficie totale d'environ 16 931 mètres carrés

ADOPTÉE

10. Sujets divers

a) Expérience de mise en valeur du territoire agricole

On souligne que lors de la prochaine séance un rapport sera présenté aux membres du CCA sur les expériences vécues de quelques Villes dont Laval et Longueuil en matière de mise en valeur des activités et du territoire agricole.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 15.